

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10795/92 (Presse 247)

1632nd Council meeting

- Telecommunications -

Brussels, 15 December 1992

President: Mr Timothy SAINSBURY

Minister of State, Department of Trade and Industry of the United Kingdom The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium

Mr Guy COEME

Deputy Prime Minister, Minister for Transport,

Public Undertakings and Public Building

Denmark

Mr Torben RECHENDORFF

Mr Helge ISRAELSEN

Minister for Communications State Secretary for Ecclesiastical Affairs

and Communications

Germany

Mr Jochen GRÜNHAGE

Deputy Permanent Representative

Greece

Mr Jean CORANTIS

Deputy Permanent Representative

Spain

Mrs José BORRELL

Minister for Communications

France

Mr Emile ZUCCARELLI

Minister for Posts and Telecommunications

Ireland

Mr Bernard McDONAGH

Secretary-General, Department of Tourism,

Transport and Communications

Italy

Mr Giorgio CASOLI

State Secretary for Telecommunications

Luxembourg

Mr Alex BODRY

Minister for Posts and Telecommunications

Netherlands

Mrs J.R.H. MAIJ-WEGGEN

Minister for Transport and Public Works

Portugal

Mr Carlos Silva COSTA

State Secretary for Transport and

Telecommunications

United Kingdom

Mr Timothy SAINSBURY

Minister of State, Department of Trade and

Industry

Mr Edward LEIGH

Parliamentary Under-Secretary of State, Department

of Trade and Industry (Industry and Consumer

Affairs)

.

Commission

Mr Filippo Maria PANDOLFI

Vice-President Member

Mr Jean DONDELINGER

10795/92 (Presse 247 - G)

HIGH-DEFINITION TELEVISION

The Council continued its discussions on the proposal for a Decision on an action plan for the introduction of advanced television services in Europe. Substantial difficulties remained for one delegation regarding adoption of the action plan as it stands. The Presidency proposed a compromise text based essentially on the following points:

- a certain amount would be devoted in 1993 to promoting the development of high-definition television services:
 - the Commission would be asked to carry out a study in collaboration with the Member States on the prospects for the introduction of digital technologies, to be submitted to the Council not later than April 1993;
 - the proposal for a Decision on the action plan would then be re-examined by the Council in the light of the aforementioned study.

The other eleven delegations and the Commission did not support the Presidency's compromise text, and in a joint statement they

- announced that they were prepared to adopt the action plan as amended during the Council's discussions, with a budget allocation of ECU 500 million for a period of 5 years;
- called on the United Kingdom delegation to endorse their point of view before final adoption of the 1993 budget;
- expressed the hope that the consensus reached by eleven delegations would be taken into consideration by the General Affairs Council on 21 December 1992 as a follow-up to the Edinburgh European Council.



NOTE BIO(92) 319 AUX BUREAUX NATIONAUX CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

PREPARATION DU CONSEIL TELECOMMUNICATIONS DU MARDI 15 DECEMBRE 1992 (V. d'UDEKEM d'Acoz)

Lors de la session du Conseil du 19 novembre dernier, onze délégations, ainsi que la Commission, avaient demandé la tenue d'une session extraordinaire du Conseil "Télécommunications" après le Sommet d'Edinburgh, mais avant la fin de l'année, pour traiter de la proposition de la Commission relative au Plan d'Action pour l'introduction de services de télévision avancée en Europe (P (92) 21). Cette réunion aura lieu demain. Elle est ce matin préparée par une réunion du COREPER.

Plus précisément, le Conseil entamera ses travaux à 11 heures sous la Présidence de M. Edward LEIGH, Secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce et de l'Industrie, chargé de l'Industrie et des Affaires concernant les consommateurs, du Royaume-Uni. La Commission sera représentée par le Vice-Président Filippo Maria PANDOLFI et le Commissaire Jean DONDELINGER.

Seul point à l'ordre du jour : le <u>Plan d'Action pour l'introduction de</u> services de télévision avancée en Europe (P(92)21)

A la lumière des décisions prises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement à Edimbourg ce week-end sur les perspectives financières de la Communauté pour les années 1993 à 1999, les Douze auront demain en main tous les éléments pour adopter définitivement le Plan d'Action et en permettre ainsi la mise en oeuvre dès le début de 1993.

Lors de la précédente session du Conseil "Télécommunications" du 19 novembre dernier (Bio(92)286), une très large majorité de délégations avaient pu marquer son accord sur une version amendée du Pian d'Action, tout en souhaitant en reporter l'adoption formelle après le Conseil européen d'Edimbourg compte tenu de ses implications financières. Une seule délégation (celle du Royaume-Uni) avait au cours de ce débat émis des doutes sur le bien-fondé de dépenses communautaires dans ce domaine, estimant qu'il existait d'autres moyens de mieux dépenser les deniers publics.

Proposé par la Commission le 14 avril dernier en réponse aux souhaits et demandes exprimés tant par le Parlement européen que par le Conseil, ce Plan d'Action vise à stimuler le lancement rapide d'un nombre significatif de services de télévision avancée par satellite et par cable en Europe.

Pour atteindre cet objectif, la Commission a estimé dans sa proposition, qu'à côté des efforts qui seront fournis par les différents acteurs du marché, et notamment pour pailier aux surcoûts occasionnés par le lancement de tels services, en soutien financier communautaire d'un montant de 850 Mécus sur cinq années, soit jusqu'au 31 décembre 1996, est nécessaire.

Un consensus s'est d'ores et déjà dessiné le 19 novembre dernier entre les Etats Membres sur le dispositif même du Plan d'Action. La seule question fondamentale encore ouverte est celle de son financement.

Amitiés, Bruno Dethomas



Bruxelles, le 16 décembre 1992.

NOTE BIO(92) 319 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Télécommunications du 15 décembre 1992. (V. d'UDEKEM d'ACOZ)

Les Douze se sont quittés sans accord sur le seul point figurant à leur ordre du jour : la proposition de Plan d'Action pour l'introduction de services de télévision avancée en Europe.

La séance a été caractérisée par des efforts continus de médiation et de compromis. A l'issue de la réunion, onze délégations (toutes sauf le Royaume-Uni) ont adopté une déclaration à laquelle la Commission s'est associée.

Cette déclaration comprend essentiellement les trois points suivants :

- les onze y affirment leur volonté d'adopter le Plan d'Action tel qu'il résulte des travaux menés au sein du Conseil;
- ils se disent prêts à doter le Plan d'Action d'un montant de 500 Mécus sur cinq années, montant entièrement couvert par la décision d'Edimbourg sur les perspectives financières de la Communauté pour 1993 à 1999;
- ils ont invité le Royaume-Uni à s'associer à cette déclaration et formulent le souhait que le consensus auquel ont abouti onze Etats membres sera pris en considération par le Conseil Affaires Générales du 21 décembre 1992 qui donnera un suivi au Conseil européen d'Edimbourg.

De nombreuses délégations ont regretté que l'esprit positif qui s'était dégagé à Edimbourg n'ait pu se matérialiser hier par l'adoption d'une décision dans le cadre de ce Conseil Télécommunications.

Pour la Commission, a estimé le Vice-Président PANDOLFI, lors de la Conférence de presse, l'absence de décision du Conseil de ce 15 décembre ne signifie pas la mort du Plan d'Action. Le travail continue. La Commission cherchera à explorer toutes les voies possibles pour arriver prochainement à une décision.

Amitiés,

C. STATHOPOULOS

